

Rapport sur l'esclavage moderne 2025

Serta Simmons Bedding, LLC, en son nom, en celui de sa société mère, Dreamwell, inc. et de ses filiales, SSH Bedding Canada Co. et SSB Manufacturing Company (collectivement, « SSB »), soumet le présent Rapport sur l'esclavage moderne 2025 (le « Rapport ») conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la « Loi ») et à la Transparency in Supply Chains Act (Californie) pour la période de déclaration allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Introduction

SSB reconnaît depuis longtemps son obligation de lutter contre le travail forcé, le travail des enfants et la traite des êtres humains (« esclavage moderne »). Nous exigeons de ceux avec qui nous faisons des affaires, où que nous soyons dans le monde, qu'ils s'engagent à respecter les droits de l'homme et les pratiques commerciales éthiques, et qu'ils agissent conformément aux droits de l'homme universellement reconnus et codifiés dans les lois américaines, canadiennes et internationales, y compris toutes les lois applicables en matière de droit du travail. Nous nous engageons notamment à ne pas pratiquer l'esclavage moderne. Nous agissons avec intégrité et nous nous efforçons de veiller à ce que nos opérations et nos produits, ainsi que les chaînes d'approvisionnement qui les soutiennent, respectent les normes éthiques les plus élevées.

Nous nous engageons à prévenir, atténuer et remédier à tout impact négatif sur les droits de l'homme lié à nos activités commerciales. Notre engagement va au-delà de la conformité et consiste à adopter une attitude proactive en matière de protection des droits de l'homme au sein de notre entreprise et tout au long de nos chaînes d'approvisionnement.

Chez SSB, nous nous engageons à maintenir nos stratégies établies pour combattre l'esclavage moderne.

1. Nos activités

SSB fabrique des matelas et des sommiers en Amérique du Nord depuis près de 150 ans. Nous possédons et gérons des marques emblématiques du sommeil, dont Simmons^{MD}, Beautyrest^{MD}, Serta^{MD} et Tuft & Needle^{MD}, et nous leur accordons des licences mondiales. SSB est une société privée à responsabilité limitée du Delaware dont le siège se trouve à Doraville, en Géorgie, aux États-Unis. Sa filiale à propriété exclusive, SSB Manufacturing Company, une société du Delaware, exploite 16 usines de fabrication à travers les États-Unis. La filiale à propriété exclusive canadienne de SSB, SSH Bedding Canada Co, une société de Nouvelle-Écosse (Canada), a son siège à Vaughan (Ontario) (Canada) et exploite des usines de fabrication en Alberta et en Ontario (Canada). Nos activités et l'ensemble de nos employés se trouvent exclusivement aux États-Unis (y compris Porto Rico) et au Canada, bien que nous nous approvisionnions en matériaux dans le monde entier. Dreamwell, inc. est une société privée du Delaware sans activités ni chaîne d'approvisionnement, dont le siège social se trouve à Doraville, GA, États-Unis, et qui est la société mère de SSB.

Les employés de nos usines de Calgary (Alberta) et de Vaughan (Ontario), au Canada, sont représentés par des syndicats, et nous nous conformons à toutes les lois et réglementations canadiennes en matière de travail. De même, les employés de certaines de nos usines aux États-Unis sont représentés par des syndicats et nous respectons toutes les lois fédérales, étatiques et locales en matière de travail et d'emploi aux États-Unis.

2. Nos chaînes d'approvisionnement et nos relations avec les fournisseurs

Nos chaînes d'approvisionnement comprennent les matières premières et les équipements nécessaires à la production de matelas, de sommiers, de sommiers réglables, de cadres de lit, de têtes de lit et d'accessoires de literie et de sommeil sous licence. La grande majorité de nos fournisseurs fournissent des matières premières pour les matelas et les sommiers, et un petit nombre d'entre eux fournissent des produits finis. En 2024, nous avons acquis des équipements en Turquie et en Chine pour les utiliser aux États-Unis, et utilisé des matières premières en provenance d'Italie, du Sri Lanka, du Mexique, de Pologne, d'Inde, du Salvador, de Chine, de Turquie, d'Haïti et de Belgique. Pour toutes les matières premières, le fournisseur étranger était l'importateur officiel. Nous n'utilisons que du coton dont nos fournisseurs certifient qu'il n'a pas été cultivé en Chine.

3. Nos politiques

- o Le code de conduite et d'éthique de SSB a été adopté pour la première fois en juillet 2003. Il est fréquemment mis à jour, la dernière fois en août 2023, et constitue un énoncé des principes fondamentaux et des principales politiques et procédures qui régissent la conduite de nos activités. Il établit que rien n'est plus important pour SSB que de mener ses activités avec intégrité et dans le respect des lois en vigueur. Il nous oblige expressément à exiger de toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons qu'elles s'engagent à respecter les droits de l'homme et les pratiques commerciales éthiques, et qu'elles agissent conformément aux droits de l'homme universellement reconnus dans le droit international, ainsi que dans le droit américain et canadien. Cela inclut toutes les lois applicables en matière de travail et, en particulier, un engagement à ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire, à la traite des êtres humains et au travail des enfants. Tous nos employés sont tenus de passer en revue notre code de conduite au cours de la formation annuelle à la conformité et de reconnaître qu'ils en comprennent les exigences et qu'ils s'engagent à les respecter.
- o Le code de conduite des fournisseurs de SSB a été adopté en juillet 2015 et détaille les exigences et les attentes que nous avons à l'égard de nos fournisseurs et de leurs chaînes d'approvisionnement. Nous révisons notre code de conduite des fournisseurs chaque année afin de nous assurer que cette politique reste conforme aux meilleures pratiques actuelles. Notre Code de conduite des fournisseurs s'applique à tous les fournisseurs tiers et vendeurs de SSB, y compris les fournisseurs directs de matières premières, les fournisseurs directs de produits finis, les fournisseurs indirects et les prestataires de services. Il exige expressément que chacun de nos fournisseurs veille à ce que ses partenaires en aval respectent les mêmes normes. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les exigences légales applicables dans les juridictions où ils opèrent et qu'ils contrôlent et appliquent de manière cohérente notre code de conduite des fournisseurs dans leurs propres opérations et leur chaîne d'approvisionnement. Notre code de conduite des fournisseurs stipule expressément que nous attendons de nos partenaires qu'ils s'engagent à respecter les droits de l'homme et les pratiques commerciales éthiques et qu'ils agissent conformément aux droits de l'homme universellement reconnus et codifiés dans le droit américain, canadien et international, y compris toutes les lois applicables en matière de travail. Ils s'engagent notamment à ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire, à la traite des êtres humains et au travail des enfants. Nous révisons cette politique chaque année afin de nous assurer qu'elle reste conforme aux meilleures pratiques.
- o Nous nous engageons avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter ces normes

Serta Simmons Bedding-Rapport sur l'esclavage moderne 2025

comme condition pour faire des affaires avec nous. Le code de conduite des fournisseurs est communiqué à chaque nouveau fournisseur au cours du processus de qualification, il est communiqué périodiquement au cours de la relation et il est expressément incorporé dans nos contrats avec les fournisseurs.

- o La politique de la porte ouverte de SSB, qui existe depuis des décennies, et notre ligne d'alerte, créée en 2003, encouragent nos employés et toutes les personnes avec lesquelles nous faisons des affaires à signaler de bonne foi leurs inquiétudes quant à la violation des politiques ou des lois de SSB ou à des actions qui ne sont pas conformes aux valeurs de SSB, y compris les inquiétudes relatives à la conformité et à l'intégrité. Ces inquiétudes peuvent être exprimées directement auprès d'un responsable ou d'un superviseur, d'un responsable des ressources humaines ou de tout membre de la direction ou de l'équipe exécutive, ou être signalées par l'intermédiaire de la ligne d'alerte de SSB. La ligne d'alerte de SSB est accessible par appel gratuit ou par rapport numérique via une adresse Web dans de nombreuses langues. Les rapports de la ligne d'alerte peuvent être faits de manière anonyme. Les informations relatives à la ligne d'alerte et à la manière de signaler les problèmes sont affichées de manière visible dans chacun de nos établissements, en plusieurs langues. Tous les employés et fournisseurs de SSB peuvent accéder à la ligne d'alerte, et les instructions à cet effet sont incluses dans notre code de conduite et notre code de conduite des fournisseurs. Chaque rapport de la ligne d'alerte est examiné, fait l'objet d'une réponse et d'une enquête, le cas échéant.

4. Diligence raisonnable

Nous attendons des tiers avec lesquels nous travaillons qu'ils adhèrent à des principes commerciaux et à des valeurs similaires aux nôtres et qu'ils se conforment à toutes les lois et réglementations applicables. Avant de nous engager à faire des affaires avec des tiers, nous procédons à une vérification préalable fondée sur les risques, comme indiqué ci-dessous, afin d'évaluer les pratiques commerciales de l'autre partie et son engagement à respecter des valeurs compatibles avec les nôtres.

Nous reconnaissons que les employés travaillant dans les installations de nos fournisseurs sont exposés à un risque potentiel de travail forcé, de travail des enfants ou d'autres violations des droits de l'homme. Afin d'atténuer ce risque, nous suivons une approche de diligence raisonnable qui peut inclure (1) la réalisation de visites et d'audits des installations au cours de la phase de qualification du fournisseur et périodiquement tout au long de la relation avec le fournisseur (au cours de ces visites, nos employés effectuent des observations pour identifier toute anomalie ou activité qui soulève des préoccupations, telles que des heures de travail excessives, le travail forcé, la présence de travailleurs mineurs, et des mesures de sécurité insuffisantes); (2) la reconnaissance formelle de notre code de conduite des fournisseurs, qui interdit expressément le travail forcé et le travail des enfants, exige de chaque fournisseur qu'il impose les mêmes exigences à ses fournisseurs en aval et exige le respect de toutes les lois et réglementations applicables; et (3) l'affirmation contractuelle du respect de notre code de conduite des fournisseurs.

5. Évaluation et atténuation des risques

Nous reconnaissons que notre chaîne d'approvisionnement en matières premières est la principale source de risque dans nos opérations en ce qui concerne l'esclavage moderne. Notre chaîne d'approvisionnement mondiale, y compris les sites de nos fournisseurs de matières premières, est examinée chaque année.

6. Mesures réparatrices

Nous n'avons pas identifié de cas d'esclavage moderne dans nos opérations ou nos chaînes

Serta Simmons Bedding-Rapport sur l'esclavage moderne 2025
d'approvisionnement et n'avons donc pas pris de mesures réparatrices.

Étant donné qu'aucun cas d'esclavage moderne n'a été identifié dans nos opérations ou notre chaîne d'approvisionnement, nous n'avons pas identifié de perte de revenus pour les personnes et les familles les plus vulnérables résultant d'une mesure prise pour éliminer le recours au travail des enfants ou au travail forcé et, par conséquent, nous n'avons pas pris de mesures pour remédier à toute perte de revenus.

Si des cas d'esclavage moderne se présentent dans nos opérations ou nos chaînes d'approvisionnement, SSB prendra des mesures immédiates pour remédier entièrement et complètement au problème.

7. Formation

SSB exige une formation annuelle obligatoire à la conformité pour tous les employés, qui comprend l'examen et la reconnaissance de notre code de conduite et d'autres politiques de conformité. Tout nouvel employé de SSB doit suivre une formation en ligne obligatoire sur nos valeurs et nos politiques, y compris notre code de conduite et d'éthique, et est informé de la manière de signaler les actes répréhensibles dans le cadre de nos politiques de porte ouverte et de ligne d'alerte. Nos employés chargés de l'approvisionnement au niveau mondial connaissent, comprennent et communiquent les exigences du code de conduite des fournisseurs de SSB à notre chaîne d'approvisionnement mondiale, y compris en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants.

8. Nos progrès et notre efficacité

Dans le cadre de nos processus de gouvernance, le responsable de la conformité de l'entreprise examine chaque trimestre tous les rapports à la ligne d'alerte et les enquêtes connexes, et envoie un questionnaire obligatoire de divulgation de la conformité aux employés de l'ensemble de l'organisation pour s'assurer que les préoccupations connues impliquant des violations de la politique, de la loi et de l'éthique sont signalées et prises en compte.

Aucune préoccupation ou information liée au travail forcé, au travail des enfants, à l'esclavage ou à la traite des êtres humains n'a été signalée au cours de l'année 2024.

9. Signature

Conformément au paragraphe 11(4)(b)(ii) de la Loi, ce rapport a été approuvé par le comité de vérification du conseil d'administration le 20 mai 2025 et a ensuite été approuvé par le conseil d'administration de Dreamwell, inc. l'organe directeur de SSB, le 22 mai 2025. Il a été soumis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce rapport est également disponible sur le site Web de l'entreprise à l'adresse www.sertasimmons.com et à l'adresse www.sertasimmons.ca.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le présent rapport pour SSB. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
- janvier au 31 décembre 2024.



Serta Simmons Bedding-Rapport sur l'esclavage moderne 2025

Mark Genender
Président du conseil
d'administration
Dreamwell, inc.